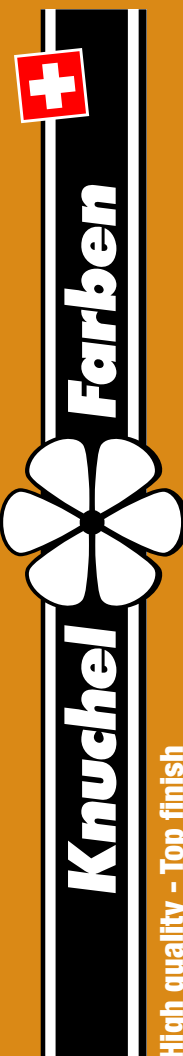


2K-PU mastic élastique



Propriétés	RUBAPLAST® est un mastic à 2-composants à élasticité continue qui ne se rétrécit pas, destiné au remplissage et au bouchage de trous et de fissures ainsi qu'à la réparation et l'amélioration de défauts dans le bois. Il se distingue par son excellente élasticité, sa bonne adhérence ainsi qu'un rétrécissement minime du volume.
Domaines d'application	Comme mastic élastique de remplissage du bois à l'extérieur et à l'intérieur. Après le séchage RUBAPLAST® est absolument résistant à l'eau et peut ainsi être employé dans le domaine de l'application sous l'eau. Par sa forte adhérence et son film adhésif RUBAPLAST® convient aussi pour de multiples travaux sur du plastique ainsi que sur des fonds métalliques et minéraux. En cas de première application il est conseillé de faire un essai préalable.
Préparation	Le support doit être propre et sec et suivant nécessité, légèrement poncé. Les fonds non traités sont à traiter selon le mode d'emploi système d'application.
Méthodes d'application	Le support doit être sec et l'humidité du bois ne doit pas dépasser 15%. RUBAPLAST® est sensible à l'humidité jusqu'au durcissement définitif. Une humidité élevée provoque un gonflement du mastic (formation de cloques) pendant le temps du séchage. Mélanger soigneusement les deux composants d'après les prescriptions de mélange. Le mastic est alors immédiatement prêt à l'emploi. La température minimale pour le durcissement est 10 °C.
Système d'application	1 à 2 x RUBAPLAST® 2K-PU mastic élastique RUBAPLAST® est recouvrable avec tous les produits usuels sur le marché en phase aqueuse ou à base de solvant en 1- ou 2-composants. Les couches de mastic passées de 3 jours, doivent être légèrement poncées.
Séchage	<ul style="list-style-type: none">◆ Séchage complet après 12 à 24 jours◆ Durci en profondeur et attendre 1 à 2 jours pour l'application suivante (dépend de la température, de la quantité appliquée et de l'humidité de l'air)
Rapport de mélange	250g composant A (enduit) + 100g composant B (durcisseur) (5 : 2).
Temps d'utilisation	Après le mélange des composants A et B, RUBAPLAST® peut être appliqué pendant 2-4 heures à 20 °C. Les résidus de peintures mélangés ne doivent pas être conservés dans un récipient fermé avant leur durcissement complet. Le produit continu de réagir et mettra l'emballage sous pression, ce qui pourrait provoquer son éclatement.
Application	Outil à enduire inoxydable.
Nettoyage	Nettoyer les outils de travail immédiatement avec du diluant universel ou de nettoyage.
Conditionnement	Emballages (durcisseur inclus) de 7 kg ainsi que de 350g.



Conservation	<p>Composant A : RUBAPLAST® se conserve au moins 12 mois dans l'emballage d'origine hermétiquement fermé. À stocker au frais et à un endroit sec.</p> <p>Composant B : Le durcisseur se conserve au moins 12 mois dans l'emballage d'origine hermétiquement fermé. À stocker au frais mais hors gel.</p>
Viscosité	<p>Pâteuse > 99999 mPa.s</p>
Densité	<p>Composant A : $1,00 \pm 0,05 \text{ g/cm}^3$ Composant B : $1,20 \pm 0,05 \text{ g/cm}^3$ Composant A + B : $1,05 \pm 0,05 \text{ g/cm}^3$</p>
Extrait sec	<p>100 %</p>
Liant de base	<p>Composant A : Résines polyuréthannes modifiées Composant B : Isocyanate aliphatique</p>
Teintes	<p>Beige</p>
Régistration	<p>Composant A : CPID 167111 Composant B : CPID 167112</p>
Classification	<p>Pour les indications sur les propriétés chimiques et les dangers ainsi que sur les prescriptions concernant le transport, le maniement, le stockage, l'élimination etc. veuillez consulter la fiche de sécurité.</p>
Trademark	<p>RUBA® est une marque déposée par la société Knuchel Farben SA à CH-Wiedlisbach.</p>
Remarque	<p>La présente notice vaut uniquement comme indication et conseil sans engagement. L'utilisation doit être adaptée aux conditions correspondantes. Dans les cas particuliers, nous recommandons de consulter notre service technique.</p> <p>Toutes les indications et tous les renseignements sur l'adéquation et l'application des produits livrés n'exonèrent toutefois pas l'utilisateur de procéder à quelques contrôles et essais. Tout recours en dommages et intérêts pour des renseignements manquants, incomplets ou inexacts est exclu.</p>